

Réunion du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chazemais, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 01/12/2020

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseiller et conseillères : DUMONTET Sylvie, JAMET Jérôme, KURAST Xavier, LAFAYE Jérôme, GIBERT Dominique, LAMY Dolorès, formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : GUIGNARD Sébastien

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°57/2020

**Tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

Considérant les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de maintenir les tarifs concernant la mise à disposition de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément au tableau suivant :

		HABITANTS DE CHAZEMAIS		PERSONNES DOMICILIÉES HORS COMMUNE	
		1 JOUR	2 JOURS	1 JOUR	2 JOURS
<b>Réunions ou Assemblées</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	GRATUIT	GRATUIT	115 €	140 €
	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	GRATUIT	GRATUIT	140 €	170 €
<b>Manifestations à but lucratif</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	60 €	70 €	195 €	280 €
	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	75 €	95 €	220 €	310 €
<b>Fêtes ou Cérémonies</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	100 €	120 €	195 €	255 €
	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	120 €	150 €	220 €	285 €

Un chèque d'acompte (appelé « caution ») de 80 euros sera demandé au loueur dès la confirmation de la réservation.

**ADOpte** à l'unanimité la délibération.

**DÉCIDE** d'annuler à compter de décembre 2020, le loyer annuel de 310 euros demandé à la M.E.C.S « Le Trèfle » depuis la délibération du 25 février 2003, en raison de l'utilisation exceptionnelle de la salle polyvalente (9 voix POUR et 1 abstention du Maire).

Notifié à la M.E.C.S le 15.12.2020

Pour copie conforme.  
CHAZEMAIS, le 9 décembre 2020  
Le Maire, M. LECLERC Christophe

